

Accueil des nouveaux habitants

Le secrétariat de mairie est ouvert du Lundi au Vendredi

- * de 9h à 12h
- * de 14h à 17h00

Tous les imprimés nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives de changement d'adresse et d'inscription sur la liste électorale sont disponibles en Mairie où nous serons très heureux de vous accueillir .

Les imprimés nécessaires au renouvellement des cartes d'identité et de passeport sont à retirer à la Mairie de Luchon.

NOUVEAUTE : [Télécharger le fichier «certificat d'immatriculation.pdf»](#)

DÈS LE 7 AOÛT 2010

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !



- Je fais mes démarches en ligne pour commander l'immatriculation d'un véhicule à mon nom
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vois sur demarches.interieur.gouv.fr

MES DEMARCHES
à portée de clic

L'État simplifie mes démarches

Changement de titulaire

Je peux désormais effectuer la demande de changement de titulaire sur mon certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « je souhaite immatriculer un véhicule d'occasion à mon usage ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je peux ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code de couleur du véhicule communiqué par le vendeur. À défaut, je renseigne le numéro de format et le code du certificat d'immatriculation remis par le vendeur lors de la vente du véhicule.
- Je renseigne les champs d'informations portant sur la vente du véhicule, le type d'usage prévu, ainsi que les champs concernant mon identité et mes coordonnées.
- Une fois la démarche finalisée, je peux récupérer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le rédacteur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

